



**PROJET D'IMPLANTATION D'UNE UNITE DE
FABRICATION DE CHARBON ACTIF- VIERZON (18)**

**MEMOIRE REPONSE
A L'AVIS DELIBERE
DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE**

MRAe Centre Val de Loire – N°MRAe 2024-4880

Etabli le 07/11/2024

Objectif dépôt 13/11/2024

Observation formulée par l'Autorité Environnementale dans son Avis Délibéré

3 Qualité de l'étude d'impact 3.1 Justification du choix retenu

(...)

Le dossier ne fait pas état de prospections qui auraient permis d'identifier d'autres sites.

L'autorité environnementale recommande que le dossier soit complété par une analyse de solutions de substitution à l'échelle d'un territoire pertinent.

Réponse de Jacobi Carbons France

Le Groupe Jacobi dispose de deux principaux sites de production de charbon actif en Europe, situés en France et en Allemagne. Bien que la solution des Unités Mobiles de Filtration ait été initialement lancée dans son usine de Premnitz (proche de Berlin en Allemagne), c'est en France que cette solution a rencontré un véritable succès, notamment lorsque le site de Vierzon a commencé à la promouvoir sur le marché français.

Avec la croissance de la demande en France au cours des six dernières années, il est apparu indispensable de disposer d'un site dédié aux Unités Mobiles pour non seulement soutenir cet élan de croissance, mais également pour pénétrer d'autres marchés en développement comme l'Espagne.

Le Groupe Jacobi a alors mené différentes investigations afin d'identifier un site approprié pour cette activité. Les principaux sites envisagés sont détaillés ci-après. Les autres options, n'ayant pas fait l'objet d'investigations approfondies (par exemple parce que les sites identifiés ne correspondaient pas aux besoins), ne sont pas repris ici.

Solution de substitution n°1 : frontière franco-allemande

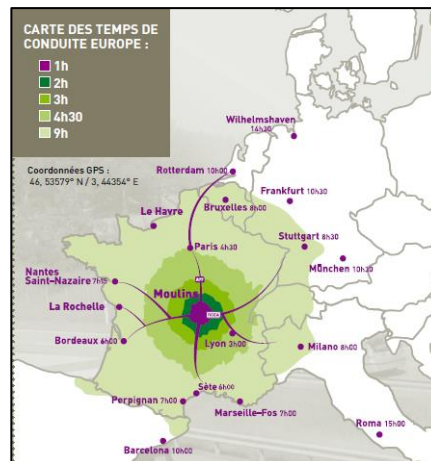
L'une des premières propositions formulées par le conseil d'administration de Jacobi en 2018 était de sélectionner un site à l'est de la France, à proximité de la frontière allemande, afin de desservir simultanément les marchés allemand (alors principalement pris en charge par nos concurrents au Benelux) et français.

Toutefois, cette idée a été abandonnée car elle aurait contraint Jacobi à démarrer le projet de zéro dans une région d'Allemagne que l'entreprise ne connaît pas, en plus d'être distante de nos installations existantes. Par ailleurs, au fur et à mesure que la demande française se renforçait, il devenait de plus en plus pertinent d'investir en France plutôt qu'en Allemagne.

C'est alors que le Groupe a décidé de concentrer ses recherches de sites dans un rayon de 60 km autour de l'usine existante, afin de bénéficier de synergies entre les deux sites.

Solution de substitution n°2 : Moulins (03)

En 2019, Jacobi a été contacté par des promoteurs immobiliers spécialisés dans les industries chimiques, basés à Moulins, qui lui ont présenté la zone industrielle 'Logiparc 03' avec son réseau logistique robuste, comme illustré ci-dessous :



Source : Plaquette de communication, Logiparc

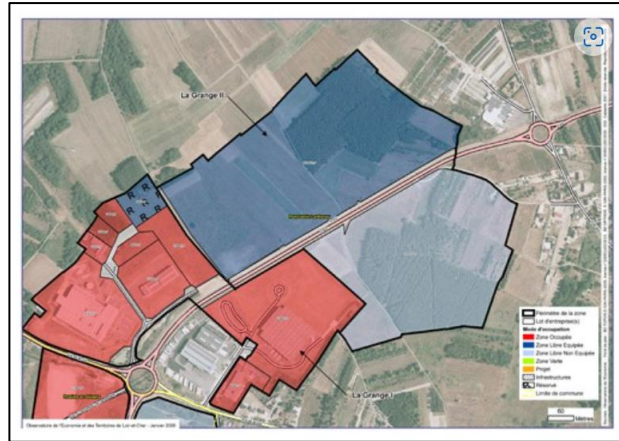
Même si la localisation de ce site semblait favorable pour atteindre les marchés européens à une distance de transport raisonnable, le site était à plus de 60 km de Vierzon, ce qui entraînait une perte de synergies, et une fois de plus, imposait un démarrage dans une nouvelle région et une nouvelle ville, ce qui aurait nécessité un processus d'apprentissage et d'adaptation conséquents. C'est pourquoi, le Groupe a rejeté cette option malgré les assurances de la communauté des communes de Moulins que les projets ICPE seraient traités en priorité et avec des délais courts, et que le recrutement serait plus facile, bénéficiant d'un bassin d'emplois plus riche en nombre d'actifs et en diversité de compétences qu'à Vierzon.

En août 2020, lorsque la Communauté de Communes de Vierzon Sologne Berry nous a informés de que le Parc Technologique de Sologne avait le potentiel pour répondre à nos besoins, et étant qui-plus-est labellisé par l'Etat français comme « Site Industriel Clé en main », il est apparu évident que le Groupe devait étudier cette option de manière sérieuse.

Cependant, avec la mise en évidence par les différentes études préalables des enjeux écologiques et environnementaux liés à ce site, et l'identification des mesures de compensation qui a duré plus longtemps que prévu (2021-2024), le Groupe Jacobi a alors demandé que d'autres sites offrant une mise en route plus rapide soient recherchés, dans un contexte de perte de compétitivité sur le marché et d'une impatience croissante de ses actionnaires au Japon, qui avaient approuvé le projet dès 2022.

Solution de substitution n°3 : Romorantin-Lanthenay (41)

La zone industrielle de La Grange II, située à Romorantin-Lanthenay, a été enfin examinée.



Source : La Grange II Romorantin-Lanthenay, Zonedactivite.com

Malgré sa proximité avec le site de Vierzon (environ 30 km), cette solution n'a pas été retenue en raison de la présence étendue de zones humides sur l'ensemble de la zone. Bien que les mesures de compensation y soient plus avancées qu'au Parc Technologique de Sologne, le transfert du projet n'avait pas d'intérêt sans assurance que l'on pourrait regagner le temps perdu.

Compte tenu des contraintes associées à une installation soit dans un pays étranger, ou dans une région inconnue, en perdant la proximité avec notre site existant à Vierzon, soit comportant des enjeux environnementaux similaires, le Parc Technologique de Sologne s'est révélé être la meilleure option pour la réalisation du projet de Jacobi.

Il est essentiel de souligner ici l'importance du terme « synergie » et son rôle pour l'avenir.

Le réseau établi depuis 68 ans par notre usine des Forges est fondamental pour le succès de notre nouvelle installation. Grâce à notre ancrage historique et à notre réseau local sur lequel nous pouvons nous appuyer, nous bénéficions d'une connexion solide avec le tissu économique et social de Vierzon. De fait, des liens forts et fiables nous lient à nos partenaires dans les domaines de la logistique, de la maintenance, des agences de recrutement, des écoles locales, ainsi bien sûr qu'à nos fournisseurs.

Étant donné que notre site actuel restera ouvert et opérationnel sans changement, nous souhaitons également valoriser le personnel de ce site en lui offrant des opportunités de croissance et de diversification grâce à des rotations sur des postes spécifiques sur le nouveau site.

Les déplacements entre les deux sites, distants de seulement 7 km, peuvent se faire régulièrement avec nos véhicules de service électriques, une solution pratique et efficace, évitant ainsi des trajets plus longs – et donc plus impactants sur l'environnement, ce qui est contraire à notre politique de développement durable – mais également le risque de créer une division organisationnelle en 2 îlots distincts plutôt qu'en une seule compagnie unie. L'expérience a montré que le développement de plusieurs sites dans un même pays lorsqu'ils sont éloignés les uns des autres peut entraîner des difficultés managériales importantes.

En conclusion, au regard de l'analyse précédente de plusieurs sites envisagés par le Groupe Jacobi entre 2018 et 2023, il apparaît clairement pourquoi les autres options n'ont pas été retenues et pourquoi la proximité du site existant revêt une importance inestimable pour assurer le succès à long terme de l'organisation.